

Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 14 mars 2017

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de janvier 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 2 points de base par rapport au mois de décembre 2016 pour s'élever à 1,63% au mois de janvier 2017. Le volume des crédits nouvellement accordés a diminué de 83 millions d'euros sur un mois pour s'élever à 165 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de janvier 2016, le taux s'est contracté de 15 points de base et le volume des nouveaux contrats a diminué de 11 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 6 points de base en comparaison mensuelle pour atteindre 1,73% au mois de janvier 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a diminué de 104 millions d'euros par rapport au mois de décembre 2016 pour porter l'activité mensuelle à 248 millions d'euros en janvier

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

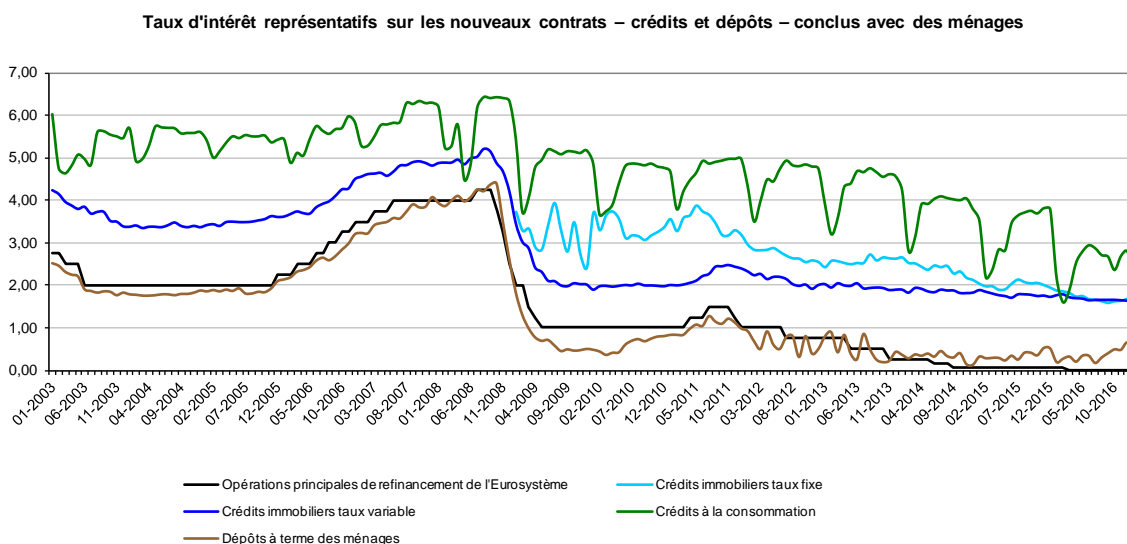
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

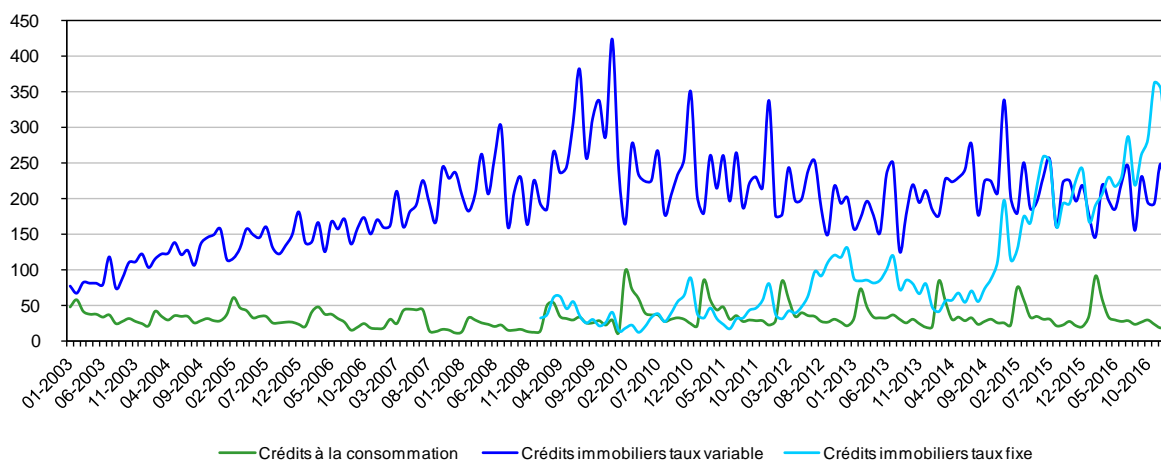
2017. En glissement annuel, le taux s'est contracté de 13 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 81 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a diminué de 68 points de base sur un mois pour s'inscrire à 2,11% durant le mois de janvier 2017. En comparaison avec le mois précédent, le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 5 millions d'euros pour s'élever à 23 millions d'euros au mois de janvier. En glissement annuel, le taux a diminué de 6 points de base, tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 12 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 29 points de base par rapport à décembre 2016 pour atteindre 36 points de base en janvier 2017. La rémunération de ces dépôts a augmenté de 17 points de base en comparaison annuelle.



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



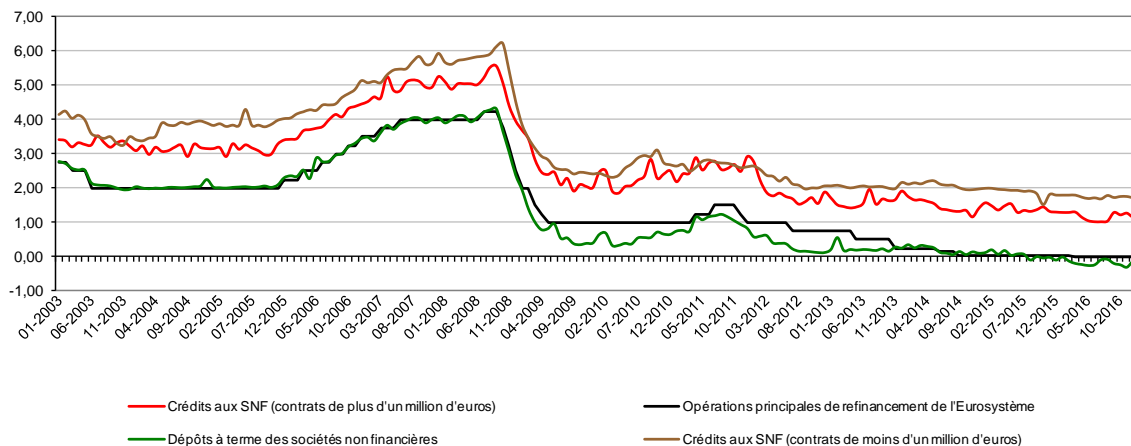
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 6 points de base pour atteindre 1,79% en janvier 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 105 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 711 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de janvier 2016, ce taux est demeuré relativement stable tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 20 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 4 points de base pour atteindre 1,23% au mois de janvier 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 1 468 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 4 742 millions d'euros en janvier 2017. En comparaison annuelle avec le mois de janvier 2016, ce taux a diminué de 8 points de base tandis que le montant des crédits accordés a diminué de 881 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est resté relativement stable sur un mois, passant de -13 points de base en décembre 2016 à -14 points de base en janvier 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

info@bcl.lu